

Programme Régional

**Bilan
Inspections
Contrôles
2024**

PRIC Occitanie



Sommaire

| | |
|---|----|
| Introduction | 2 |
| Un Programme régional d'inspections-contrôles (PRIC) 2024 répondant à des enjeux identifiés | 3 |
| Le bilan 2024 du PRIC de l'ARS Occitanie | 7 |
| Les thèmes d'inspections-contrôles en Occitanie en 2024 | 10 |
| Le plan de contrôle EHPAD 2022-2024 | 13 |
| Pilotage et ressources de l'inspection contrôle à l'ARS Occitanie..... | 17 |
| Conclusion | 22 |



Introduction

Le projet régional d'inspection contrôle 2024 (PRIC) de l'ARS Occitanie a été construit dans le cadre d'une dynamique globale de refondation de la mission d'inspection-contrôle de l'Agence. Il s'inscrit dans un mandat clair du Directeur général visant à créer un pôle régional d'inspections dédié, rassemblant des compétences en inspection au sein d'une nouvelle direction, la DUAJIC (Direction droits des usagers des affaires juridiques et de l'inspection contrôle) aux cotés de la cellule EIG du pole réclamation, du pole démocratie en santé et de la mission qualité innovation.

Ainsi, le PRIC 2024, validé lors du COMEX du 30 avril 2024, s'est inscrit pleinement dans les recommandations de la Cour des Comptes suite à son contrôle organique en 2022 sur la base d'une mobilisation collective et transversale au sein de l'Agence partagée avec les directions métiers et les directions départementales. Ces dernières disposent en effet de forces inspectantes indispensables à la réalisation des missions d'inspection-contrôle de l'Agence. Elles sont en charge de l'essentiel et indispensable suivi des inspections et des mesures qui en découlent.

Au terme de ce bilan, on peut noter que la dynamique inspection a été relancée et renforcée dans notre région avec l'atteinte des objectifs nationaux du plan de contrôle EHPAD 2022-2024.

Ce succès est à mettre au crédit des travaux des agents du Pôle régional d'inspection et de l'ensemble des agents « inspectants » de l'Agence dans les directions départementales et dans les directions régionales.





**Un Programme régional d'inspections-contrôles (PRIC)
2024 répondant à des enjeux identifiés**

La programmation 2024 des inspections-contrôles de l'ARS Occitanie a été construite en cohérence avec les orientations stratégiques arrêtées par le COMEX en avril 2024, en intégrant la priorisation des actions de contrôle à déployer dans l'ensemble des 13 départements de la région.

Le PRIC 2024 a ainsi retenu 18 orientations prioritaires, composées des Orientations Nationales d'Inspection Contrôle (ONIC) définies par le ministère de la santé, des Orientations Juridiques d'Inspection Contrôle (OJIC) et, enfin, des Orientations Régionales d'Inspection Contrôle (ORIC).

Les Orientations Nationales (ONIC) :

Quatre ONIC étaient inscrites dans le PRIC 2024, comprenant 6 thèmes d'inspection-contrôle de l'Inspection Générale de l'Action Sociale (IGAS).

| ONIC 2024 | | Thématiques |
|-----------|--|---------------------|
| DGCS | Plan d'inspection et de contrôle des 7 500 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) en deux ans » (2022 – 2024) | Médico-social |
| DGS | Prévention de la légionellose : Inspections dans les établissements de santé et les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), Inspections dans les établissements de tourisme | Santé Environnement |
| | Inspection des systèmes de production et distribution d'eau potable potentiellement en lien avec des cas groupés de gastro-entérites aiguës médicalisées GEAm. | Santé Environnement |
| ANSM | Inspection des établissements pharmaceutiques grossistes-répartiteurs limitée aux « shorts liners » | Champ ambulatoire |

Les Orientations Juridiques (OJIC) :

Les 4 Orientations Juridiques (OJIC) portaient sur :

| OJIC 2024 | Thématiques | Périodicité |
|--|-------------------|--|
| Le contrôle des dépôts de sang | Champ sanitaire | Une fois pendant la validité de l'autorisation |
| Le contrôle des activités d'assistance médicale à la procréation (AMP) | Champ sanitaire | Tous les 2 ans |
| Le contrôle des obligations de déclaration des activités des officines | Champ ambulatoire | Tous les ans |
| Enquêtes concernant les lieux de recherche autorisés | Champ sanitaire | Une fois pendant la validité de l'autorisation |

Les Orientations Régionales (ORIC) :

Enfin, dix ORIC ont été arrêtées par le Directeur Général de l'ARS. Elles sont identifiées à partir d'une analyse des risques et de critères de ciblage, s'appuyant sur la connaissance du terrain des directions de l'Agence et intégrant 68 thèmes IGAS possibles d'inspection contrôle.

| ORIC 2024 | Thématiques |
|--|---------------------------|
| Contrôle des structures ESMS volet Personnes handicapées relevant d'une autorisation ARS ou conjointes ARS /CD | Champ médico-social |
| Prise en charge Médicamenteuse des résidents en EHPAD | Champ médico-social |
| Plan de contrôle des Centres de Santé Dentaires ciblés | Champ ambulatoire |
| Transports sanitaires | Champ ambulatoire |
| Contrôles du fonctionnement d'écoles paramédicales | Champ ambulatoire |
| Contrôle des eaux minérales naturelles d'Occitanie | Champ santé environnement |

| | |
|--|---------------------------|
| Lutte contre l'habitat insalubre | Champ santé environnement |
| Contrôle des installations des eaux de loisirs et des Thermes | Champ santé environnement |
| Contrôle des ERP/sécurité sanitaire | Champ santé environnement |
| Contrôle des ES sur le fonctionnement, la qualité de soins et le financement | Champ sanitaire |

Il est précisé, qu'en dehors des orientations régionales et en fonction des signalements ou d'une demande nationale, un contrôle sur pièces ou une inspection sur une thématique relevant du champ de compétence de l'ARS peut être décidée par le Directeur Général de l'ARS.

Sur la base de ces orientations, un recensement des inspections et contrôles à mener prioritairement en région a été réalisé auprès de l'ensemble des 13 délégations départementales et des directions métier.

Ainsi, le PRIC 2024 final prévoyait :

- 148 inspections , couvrant les secteurs médico-social, sanitaire, ambulatoire et santé environnementale
- 251 contrôles sur pièces dont 213 sur le volet EHPAD



Le bilan 2024 du PRIC de l'ARS Occitanie

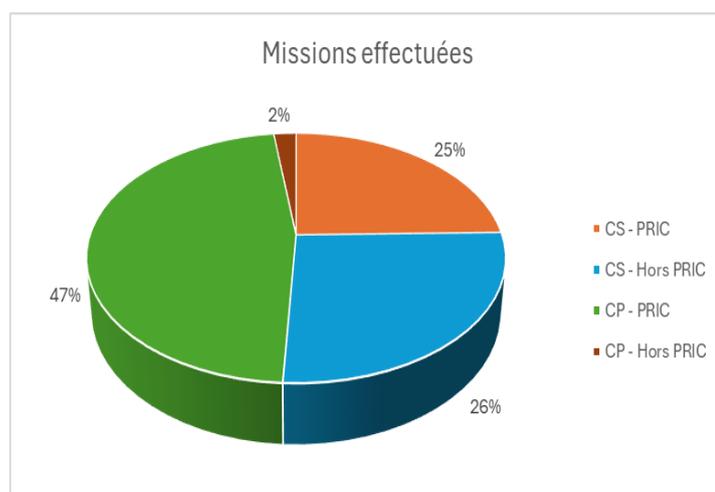
En 2024, l'activité d'inspection-contrôle a dépassé les prévisions du PRIC, du fait de besoins non programmés. Cela a conduit au report de certains contrôles initialement prévus. Par ailleurs, des inspections ont dû être reprogrammées en raison d'aléas chez les établissements inspectés (CPOM, Changement de direction, audit ou évaluation en cours etc.).

En 2024, les agents de l'ARS Occitanie ont réalisé 535 inspections-contrôles contre 399 programmés.

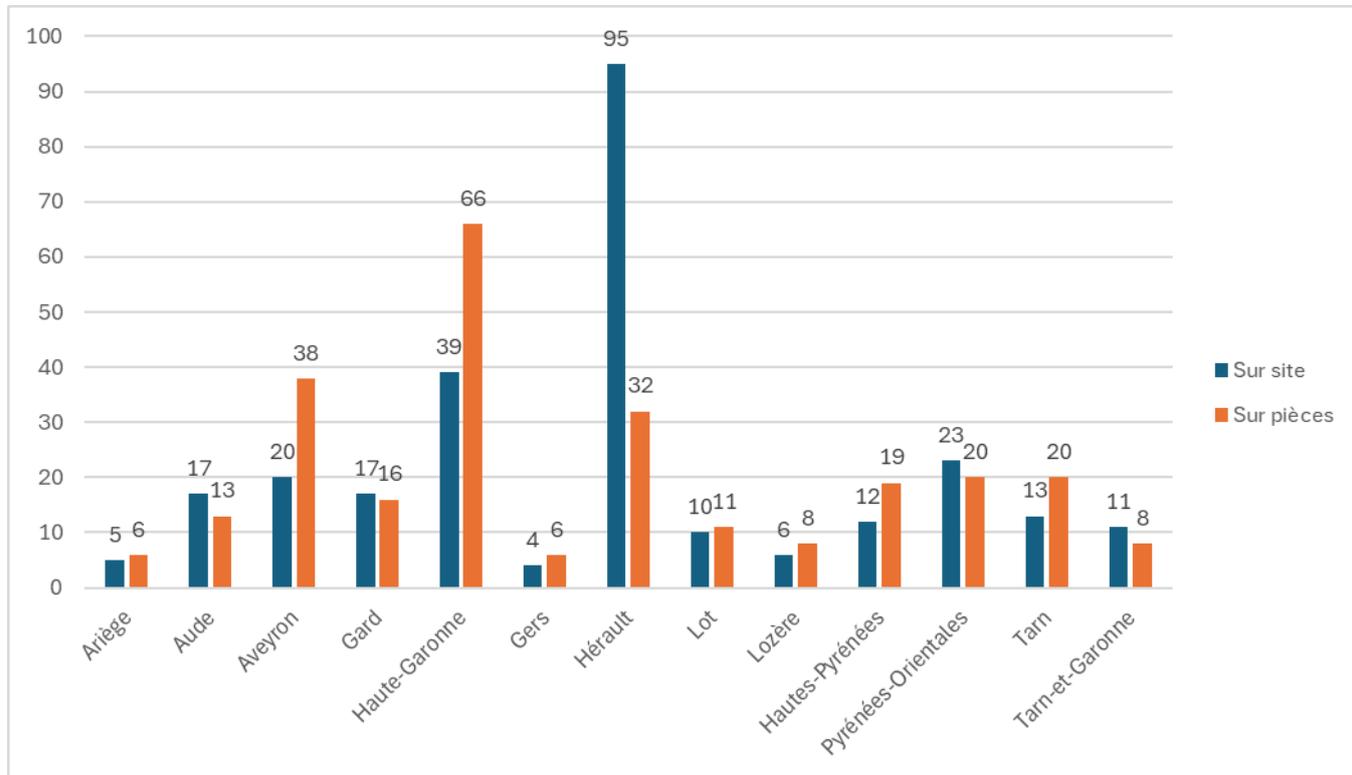
| Contrôles | PRIC | Hors PRIC | Total |
|--------------|------------|------------|------------|
| Sur site | 132 | 140 | 272 |
| Sur pièces | 252 | 11 | 263 |
| Total | 384 | 151 | 535 |

Ainsi, si le taux de réalisation global du PRIC 2024 est de 72%, l'activité 2024 d'inspections-contrôle en Occitanie est en hausse pour les inspections sur site par rapport à 2023 (+10%).

En 2024, 51% des inspections sur site sont des inspections hors PRIC. Elles sont pour l'essentiel dans le champs de la santé environnementale (92% des inspections hors PRIC) et sont majoritairement une réponse à des signaux environnementaux par nature peu anticipables et donc programmables



La répartition des inspections-contrôles en Occitanie entre les 13 départements de la région est la suivante :



Le taux de clôture des inspections réalisées en 2024 au 31/12/2024 étaient le suivant :

- 75,4 % sur site
- 93,7% sur pièces



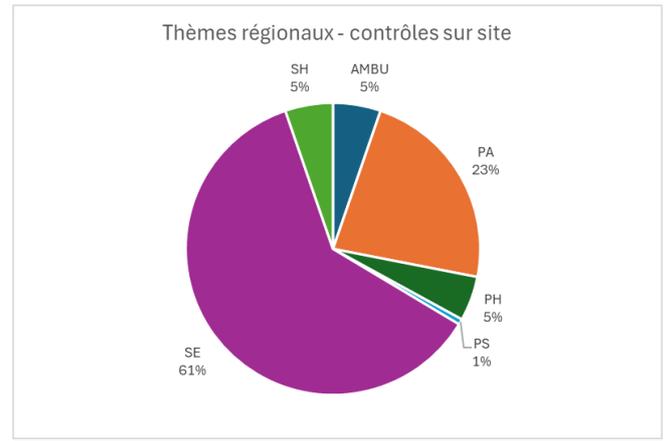
Les thèmes d'inspections-contrôles en Occitanie en 2024

Une mission d'inspection peut porter sur plusieurs thèmes (par exemple une inspection dans le cadre du plan de contrôle des EHPAD intégrant également un volet santé environnementale des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux).

Ainsi, lors de 272 inspections sur site, 324 thèmes d'inspections ont été investigués.

| Groupe thème | Thème régional | PRIC | Hors PRIC | Total |
|---|--------------------------------------|------------|------------|------------|
| AMBU | AMBU - CS dentaire | 4 | | 4 |
| | AMBU - Pharmacies officines | 2 | 5 | 7 |
| | AMBU – transports sanitaires | 3 | 3 | 6 |
| PA | ESMS – Personnes âgées | 4 | | 4 |
| | ESMS - PECM en EHPAD | 6 | | 6 |
| | ESMS - Plan contrôle EHPAD | 62 | 2 | 64 |
| PH | ESMS - PH Adultes | 12 | 1 | 13 |
| | ESMS - PH Enfants | 3 | | 3 |
| PS | Instituts formation sanitaires | 1 | | 1 |
| | Instituts de formation MK | 1 | | 1 |
| SE | Eaux - captages EDCH | 3 | 2 | 5 |
| | Eaux - eaux minérales | 1 | | 1 |
| | Eaux - installations conditionnement | 1 | | 1 |
| | Eaux de loisirs - Piscines | 1 | 13 | 14 |
| | ERP - Légionellose | 6 | 10 | 16 |
| | ERP - Radon | 1 | | 1 |
| | ES - Amiante bâtiments | 2 | | 2 |
| | ES - DASRI | 3 | | 3 |
| | ES - Prévention légionellose | 3 | | 3 |
| | ES - Radon | 1 | | 1 |
| | ESMS - Amiante | 8 | | 8 |
| | ESMS - DASRI | 10 | | 10 |
| | ESMS - Prévention légionellose | 14 | | 14 |
| | ESMS - Radon | 6 | | 6 |
| | Habitat - Insalubrité | | 111 | 111 |
| | Thermes | | 2 | 2 |
| | SH | ES - AMP | 4 | |
| ES - AMU | | | 1 | 1 |
| ES - Dépôt de sang | | 8 | | 8 |
| ES - Performance | | 3 | | 3 |
| ES - Pharmacies à usage intérieur - PUI | | 1 | | 1 |
| Total | | 174 | 150 | 324 |

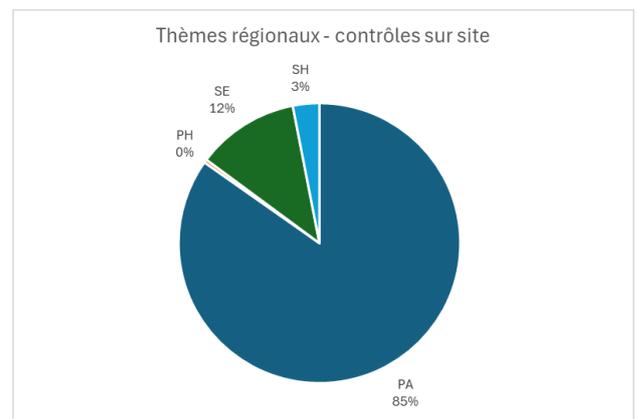
Par ordre décroissant, les inspections ont porté sur le secteur SE à 61%, sur le secteur personnes âgées à 23%, sur le secteur hospitalier, ambulatoire et personnes handicapées respectivement à 5% chacun et sur les professionnels de santé à 1%.



Concernant les contrôles sur pièces, comme pour les inspections sur site, ils peuvent comprendre plusieurs thématiques de contrôle.

| Groupe thème | Thème régional | PRIC | Hors PRIC | Total |
|--------------|--------------------------------|------------|-----------|------------|
| PA | ESMS - Plan contrôle EHPAD | 223 | | 223 |
| PH | ESMS - PH Enfants | 1 | | 1 |
| SE | Eaux - EDCH GEA | 7 | | 7 |
| | Eaux de loisirs - Piscines | 1 | | 1 |
| | ERP - Légionellose | 10 | | 10 |
| | ERP - Radon | | 3 | 3 |
| | ES - Prévention légionellose | 1 | | 1 |
| | ES - Radon | | 7 | 7 |
| | ESMS - Prévention légionellose | 1 | | 1 |
| | ESMS - Radon | | 1 | 1 |
| SH | ES - Performance | 8 | | 8 |
| Total | | 252 | 11 | 263 |

Par ordre décroissant, les contrôles sur pièces ont porté sur le secteur personnes âgées à 85%, sur le secteur SE à 12%, et sur le secteur hospitalier à 3%.





Le plan de contrôle EHPAD 2022-2024

Dans le cadre des suites de l'«affaire Orpéa », le Gouvernement a annoncé, le 8 mars 2022, des mesures relatives à la politique du Grand âge, fondées sur le bien vieillir, tant à domicile qu'en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Parmi ces mesures figuraient notamment des engagements visant à renforcer les contrôles et le suivi des signalements; accroître la transparence des établissements envers les résidents et leurs familles; améliorer la démarche qualité des structures; faciliter l'accès à la médiation; renforcer le rôle des familles et des soignants dans le fonctionnement des EHPAD; et mieux encadrer l'activité des groupes gestionnaires d'EHPAD privés lucratifs.

Depuis 2022, une orientation nationale de contrôle a été prise concernant le plan de contrôle de l'ensemble des 7 500 EHPAD de France métropolitaine et d'Outre-mer, quel que soit leur statut juridique (public, privé non lucratif et privé lucratif).

Dans ce cadre, chacun des EHPAD de la région Occitanie a été contrôlé entre 2022 et 2024, dans le cadre de ce plan national mobilisant l'ensemble des compétences d'inspection de l'ARS Occitanie.

Au total, 824 contrôles ont été menés par les équipes de l'ARS, en partenariat avec les Conseils départementaux, à l'issue d'un ciblage affiné à la fois sur le plan départemental et au regard des signalements reçus.

Les méthodes de contrôle ont été ajustées en fonction de la situation de chaque établissement, 163 inspections étant menées sur sites et 661 contrôles étant réalisés sur pièces pour des établissements ne présentant pas a priori de signaux d'alerte inquiétants.

Spécificité occitane, l'ensemble des inspections et des contrôles sur pièces ont porté prioritairement sur des questions sur la gouvernance, les ressources humaines, la prise en charge des soins, l'accompagnement des résidents et la démarche qualité dans les EHPAD.

Toutes les inspections menées dans le cadre du plan de contrôle EHPAD 2022-2024 sont réalisées de manière inopinée.

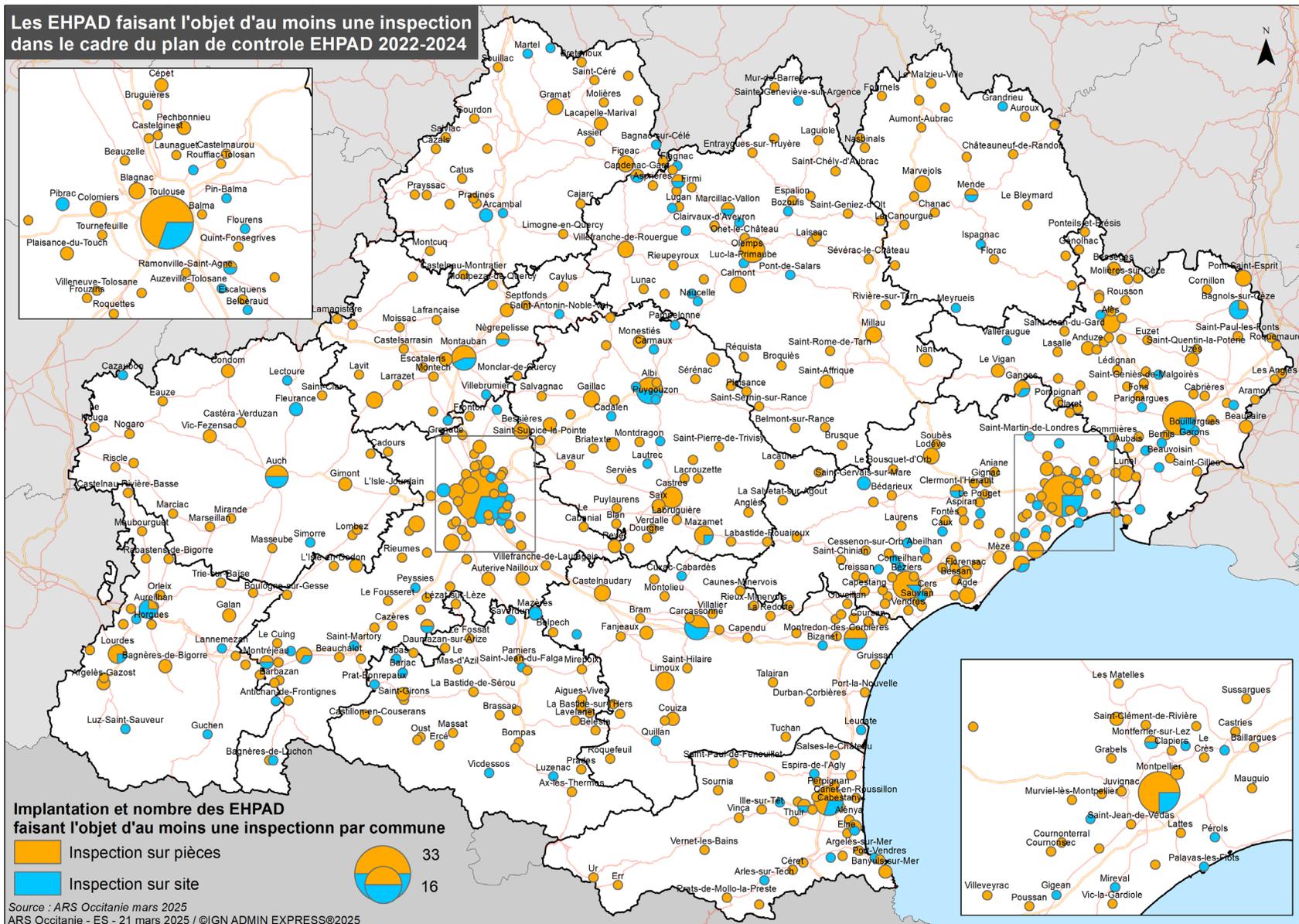
Au 31/12/2024, le taux de réalisation global était de 99%. Cinq inspections ont dû être reportées au premier trimestre 2025 en raison, en 2024, de contextes de liquidation judiciaire, de changements de titulaire d'autorisation ou de gestionnaire, ainsi que de carences de direction identifiées.

Seuls 1% des EHPAD ont subi un double contrôle sur pièces et inspection sur site.

Dans leur grande majorité, ces établissements médico-sociaux se sont fortement et rapidement mobilisés pour répondre aux recommandations de ces contrôles et inspections : 45% des mesures correctives prescrites et 63% des recommandations ont pu être levées sous 30 jours.

Au final, le bilan relève par ailleurs un nombre très limité de situations critiques : moins de 1% des inspections réalisées ont amené l'ARS Occitanie à prendre des sanctions lourdes (3 EHPAD ont été concernés en Occitanie et leur situation a fortement évolué depuis ces contrôles menés en 2022/2023).

De la même manière, 2% des constats effectués lors de ces actions de contrôles ont abouti à des saisines du Procureur de la République lorsqu'un risque de mise en danger des résidents a été constaté (Application de l'Art. 40 du code de procédure pénale).





Pilotage et ressources de l'inspection contrôle à l'ARS Occitanie

Depuis fin 2022, l'ARS a mis en place un Pôle d'Inspection-Contrôle (PIC) régional, rattaché au sein de la Direction des Usagers, des Affaires Juridiques et de l'Inspection-Contrôle Qualité (DUAJIQ). Ce pôle est composé d'une équipe dédiée d'inspecteurs, d'un médecin, d'un pharmacien et d'un ingénieur du génie sanitaire.

En outre, le Directeur Général de l'ARS a posé le principe de la mobilisation de l'ensemble des agents inspectants des différentes directions pour 2 à 3 inspections par an.

Les missions sont donc réalisées par un réseau d'inspecteurs de l'ARS, mobilisables au sein des Directions Métier (DM) et des 13 Délégations Départementales (DD) de la région.

Les équipes sont composées de personnels administratifs, de professionnels de santé et d'agents techniques spécialisés en santé environnementale.

Au regard des guides des bonnes pratiques d'inspection-contrôle (GBPIC) élaborés par l'IGAS, et notamment pour des missions relevant de la lutte contre la maltraitance et la prévention de la bientraitance, les missions sont composées de manière pluriprofessionnelle comprenant à minima 2 administratifs et un professionnel de santé (médecin ou pharmacien).

Les équipes d'inspection peuvent être accompagnées de personnes qualifiées de l'ARS (médecins, infirmiers, conseillers pédagogiques, administratifs, juristes...) mobilisées au regard de leurs compétences spécifiques.

Les partenaires (Préfets, Conseils départementaux (CD), CPAM, DDETS/DREETS, Ordres professionnels, ...) de l'ARS sont également associés aux missions ou aux suites d'inspections-contrôles selon la thématique ou la structure inspectée.

Les ressources disponibles mobilisables au sein de l'ARS Occitanie comprennent l'ensemble des corps inspectant ou ICARS, à l'exception des agents occupant des emplois fonctionnels (directeurs et responsables fonctionnels) ainsi que les personnes temporairement empêchées pour raisons médicales.

Cela représente en 2024:

- 57 inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (IASS) sur un total de 65 IASS à l'ARS
- 2 contrôleurs et 23 inspecteurs désignés des ARS (ICARS) administratifs

- 8 médecins sur un total de 10 Médecins Inspecteurs de Santé Publique (MISP) et 4 médecins désignés des ARS (ICARS)
- 11 Pharmaciens Inspecteurs de Santé Publique (PHISP) sur un total de 12 PHISP
- 45 Ingénieurs du Génie Sanitaire (IGS) ou d'Études Sanitaires (IES) sur un total de 47 ingénieurs IES et IGS
- 58 techniciens sanitaires (TSS)

Parmi ces personnes, 8 IASS, 2 ICARS, 1 MISP, 1 PHISP, 1 IGS et 1 cadre référent budgétaire/allocation de ressources sont dédiés aux missions d'IC au sein du PIC.

Il convient de noter que 13 ETP équivalents catégorie B administratifs ont été alloués à l'ARS Occitanie au titre du plan de contrôle EHPAD 2022-2024. Ils ont permis le recrutement de gestionnaires, d'inspecteurs et de MISP retraités en tant que personnes qualifiées.

A noter, les personnels non-inspecteurs de l'ARS sont mobilisés au regard de leurs compétences pour des inspections et contrôles dans les divers champs de compétences de l'ARS.

La réalisation des 272 inspections sur site a conduit à 576 mobilisations¹ de personnels de l'ARS tant dans les délégations départementales que dans les directions métier, répartis comme suit :

- 24 médecins (dont 3 en cumul emploi retraite) pour 12 MISP ou médecins ICARS
- 9 PHISP sur les 11 mobilisables
- 5 infirmiers
- 24 IES ou IGS sur 45 mobilisables
- 30 TSS sur les 58 mobilisables
- 45 IASS sur les 57 mobilisables
- 15 inspecteurs ou contrôleurs administratifs de l'ARS (ICARS) sur les 25 mobilisables
- 24 personnels administratifs en tant que personnes qualifiées

En dehors des inspecteurs du Pôle Inspection Contrôle (PIC), les inspections représente en moyenne 2,5 missions par agent mobilisé.

¹ Nombre d'agents désignés dans les lettres de mission – données issues de SIICEA

Il convient de souligner qu'en 2024, six stagiaires Inspecteurs-Contrôleurs de l'ARS (ICARS) — médecins, infirmiers, personnels administratifs et agents de santé environnementale — ont été formés en région. Cette formation a nécessité la mise en place d'un tutorat, impliquant la participation des stagiaires à au moins deux inspections en binôme avec un agent inspectant expérimenté.

En complément la réalisation des 263 contrôles sur pièces a mobilisé 19 agents de l'ARS, parmi lesquels 12 personnels des services de santé environnementale (ingénieurs ou techniciens) pour 54 contrôles, ainsi que 2 IASS et 6 gestionnaires du pôle inspection-contrôle pour les 223 contrôles sur pièces du plan EHPAD conduits en 2024.



Conclusion

Conclusion

Le Programme Régional d'Inspections- Contrôles (PRIC) 2024 de l'ARS en Occitanie a été conduit sur la base de 16 orientations validées par le DGARS, représentant 148 inspections sur site programmées dans les champs médico-social, sanitaire, ambulatoire et santé environnementale ainsi que 251 contrôles sur pièces, dont 213 spécifiquement sur le volet EHPAD.

Le bilan global 2024 des inspections-contrôles en Occitanie est en progression de 10% en nombre d'inspections-contrôle par rapport à l'année précédente avec un taux de réalisation global du PRIC 2024 est de 72%. Compte tenu de l'impossibilité de programmer les inspections-contrôles déclenchées suite aux réclamations, signalements, et signaux à traiter au cours de l'année, le PRIC a été complété en tant que de besoin par des inspections et / ou contrôles sur pièces non programmés qui ont été intégrés au bilan 2024, représentant 151 missions supplémentaires.

A la fin 2024, l'ensemble des EHPAD en Occitanie aura fait l'objet a minima d'une inspection sur site ou d'un contrôle sur pièces. En outre, au moins un ESMS du champ du handicap aura fait l'objet d'une inspection sur site inopinée dans l'attente de la mise en œuvre des modalités nationales du futur plan de contrôle des ESMS volet handicap 2025-2027.

